

08 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 8 juillet 2005](#)

Egalité entre les hommes et les femmes

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'approche décrite dans la note relative à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit de la préparation du rapport fédéral sur la mise en oeuvre de la plate-forme d'action de Pékin pour les années 2004-2005 et l'établissement d'indicateurs de genre.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'approche décrite dans la note relative à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit de la préparation du rapport fédéral sur la mise en oeuvre de la plate-forme d'action de Pékin pour les années 2004-2005 et l'établissement d'indicateurs de genre.

La loi (*) visant au contrôle de l'application des résolutions de la Conférence mondiale sur les femmes, réunie à Pékin du 4 au 14 septembre 1995, oblige le gouvernement à présenter chaque année un rapport relatif à la mise en oeuvre de la plate-forme de Pékin. La note présente la manière dont le rapport 2004-2005 sera établi. Elle propose également des actions afin de recueillir des statistiques par sexe, de générer une production régulière d'indicateurs de genre, et de publier une brochure d'information et de sensibilisation "homme et femme en Belgique". L'institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes publiera, à la fin 2005, une brochure d'information et de sensibilisation à l'évolution de l'égalité femme/homme en Belgique. (*) du 6 mars 1996.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe